



PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental de l'Ardèche de Rugby, le samedi 14 Décembre 2024, en présentiel

Modalités d'organisation :

- Date : samedi 14 décembre 2024
- Horaire d'ouverture : 10h00
- Convocation en date du 26 novembre 2024
- Application des statuts et règlement intérieur validés par la FFR, le 14 novembre 2024, après avis favorable de la ligue AuRA en date du 17 septembre 2024
- Vote en présentiel avec procédure d'anonymat des votes
- Commission de surveillance des opérations électorales (C.S.O.E)
 - o Président : Jean Claude SOUCHE
 - o Membres : Philippe SCHWEITZER, Henri MARLHENS
- Rapport de contrôle et de validation de la liste déclarée à la CSOE en date du 14 novembre 2024

I- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la CSOE

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de l'Ardèche est ouverte à 10h00 par M. Jean Claude SOUCHE, Président de la C.S.O.E.

La Présidente du Comité Départemental de l'Ardèche, de la précédente mandature, Mme Lydie BONNET souhaite la bienvenue aux personnes présentes par « visioconférence », et les remercie de leur participation à l'Assemblée Générale.

Elle rappelle :

- Le cadre légal de ces élections départementales
- Le calendrier électoral adopté par la FFR
- Les modalités de vote

II- Rapport de la Commission des pouvoirs

Le président de la C.S.O.E. fait état du contrôle des pouvoirs des clubs

- Clubs représentés : 19 (sur 21)
- Nombre de voix représentées 132 sur (138)

III- Election des membres du Comité Directeur

M. Jean Claude SOUCHE rappelle le mode de scrutin et le nombre de sièges à pourvoir :

- Scrutin de liste à 1 tour avec prime majoritaire
- 18 sièges à pourvoir

M. Jean Claude SOUCHE rappelle que deux listes ont été reçues ; et ont été déclarées recevables par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Il s'agit de la liste menée par Mme Lydie BONNET et de la liste menée par Foudil YOUBI. Il rappelle qu'il est recouru à un procédé de vote en présentiel.

Les bulletins anonymes ont été déposés dans une urne à la MO de Guilhaud-Granges.

IV- Proclamation des résultats par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Les membres de la C.S.O.E., Jean Claude SOUCHE, Philippe SCWHEITZER, et Henri MARLHENS, réunis au siège du Comité départemental de l'Ardèche procèdent au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats.

M. Jean Claude SOUCHE annonce les résultats à l'issue du scrutin :

- Nombre d'électeurs inscrits : 138
- Nombre de votants : 132
- Nombre de suffrages blancs ou contre : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 132

En conséquence, la liste de Mme Lydie BONNET a obtenu 104 voix soit 78 % des voix valablement exprimées. La liste de Mr Foudil YOUBI a obtenu 28 voix soit 22 % des voix valablement exprimées.

En application de l'article 8 du Règlement Intérieur du Comité Départemental de l'Ardèche, la liste de Mme Lydie BONNET obtient 16 sièges sur 18.

En application de l'article 15 des Statuts du Comité Départemental de l'Ardèche, Mme Lydie BONNET, candidate figurant en tête de la liste ayant recueilli la majorité des voix, est élue Présidente du CD07.

V- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le
Président de la C.S.O.E.

M Jean Claude SOUCHE invite la Présidente nouvellement élue à prononcer quelques mots.

Mme Lydie BONNET rappelle les noms des 18 membres élus.

Elle remercie la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et son Président pour le sérieux et la qualité de leur travail pendant cette élection départementale.

Elle précise qu'une autre réunion va suivre l'Assemblée Générale Ordinaire Elective pour procéder à l'élection du Bureau Directeur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective du samedi 14 décembre 2024 est close à 12h30.

Fait à Guilhaud Granges, le 16 décembre 2024.

Jean Claude SOUCHE
Président de la C.S.O.E.

